

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20131219-2013_A226-DE
Date de télétransmission : 23/12/2013
Date de réception préfecture : 23/12/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 19 DECEMBRE 2013
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_A226

OBJET : Finances - Ouvertures, modifications et clôtures d'AP/CP sur le Budget annexe des Transports Publics Urbains

Le 19 décembre 2013, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 13 décembre 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - ALBERT Guy - AREZKI Alain - ARNAUD Christian - BARRET Guy - BELLUCCI Angélique - BENON Charlotte - BERENGER Patrice - BERNARD Christine - BLAIS Jean-Paul - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOULAN Michel - BOYER Michel - BRAMOULLÉ Gérard - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CANAL Jean-Louis - CATELIN Mireille - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CHEVALIER Eric - CHORRO Jean - CIOT Jean-David - CLAVEL Caroline - CRISTIANI Georges - DAVENNE Chantal - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DEMENGE Jean - DESCLOUX Odette - DEVAUX Pierre - DILLINGER Laurent - DUFOUR Jean-Pierre - DUPERREY Lucien - FERAUD Pierre - FERAUD Jean-Claude - GALLESE Alexandre - GARCIA Daniel - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GRANIER Michel - GROSSI Jean-Christophe - GUINIERI Frédéric - HAMARD OULMI Nadira - JONES Michèle - LAFON Henri - LAGIER Robert - LARNAUDIE Patricia - LECLERC Jean-François - LEGIER Michel - LHEN Hélène - LOUIT Christian - LUVERA Georges - MARTIN Régis - MARTIN Richard - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MICHEL Claude - MICHEL Marie-Claude - MOINE Anne - MORBELLI Pascale - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-Claude - ORCIER Annie - PAOLI Stéphane - PATOT Gérard - PERRIN Jean-Claude - PERRIN Jean-Marc - PIN Jacky - RIVET-JOLIN Catherine - RIVORY Olivia - ROUSSEL Jacques - SANTAMARIA Danielle - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SILVESTRE Catherine - SUSINI Jules - TAULAN Francis - VALETA Marie-José - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIEILLE Robert

Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - MOUGIN Jacques suppléé par LANFRANCO Anne

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : AGOPIAN Jacques donne pouvoir à DAVENNE Chantal - AMAROUCHE Annie donne pouvoir à HAMARD OULMI Nadira - AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique - BRAMI Héliot donne pouvoir à CHEVALIER Eric - BRUNET Danièle donne pouvoir à GALLESE Alexandre - CASSAN René donne pouvoir à MOYA Patrick - DAGORNE Robert donne pouvoir à PIN Jacky - DEVESA Brigitte donne pouvoir à SILVESTRE Catherine - DI CARO Sylvaine donne pouvoir à GERACI Gérard - DUCATEZ-CHEVILLARD donne pouvoir à CHARRIN Philippe - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à SUSINI Jules - GARNIER Eliane donne pouvoir à PATOT Gérard - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - JOUVE Mireille donne pouvoir à DEMENGE Jean - LICCIA Marcel donne pouvoir à MICHEL Claude - LONG Danielle donne pouvoir à MARTIN Régis - MANCEL Joël donne pouvoir à CRISTIANI Georges - MERGER Reine donne pouvoir à DILLINGER Laurent - MONDOLONI Jean-Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale - OLLIVIER Arlette donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri - PIERRON Liliane donne pouvoir à SANTAMARIA Danielle - RENAUDIN Michel donne pouvoir à DESCLOUX Odette - ROVARINO Isabelle donne pouvoir à AREZKI Alain - SLISSA Monique donne pouvoir à GARCIA Daniel - TERME Françoise donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - TONIN Victor donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - TRAN PHUNG CAU Catherine donne pouvoir à AGARRAT Henri

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BARBAT-BLANC Odile - BAUTZMANN Marcel - BENNOUR Dahbia - BOUTILLOT Guy - CONTE Marie-Ange - CURINIER Erick - DE PERETTI François-Xavier - DECARA Yannick - FILIPPI Claude - FOUQUET Robert - GACHON Loïc - GOURNES Jean-Pascal - GUEZ Daniel - GUINDE André - MATAS Henri - MEDVEDOWSKY Alexandre - MOHAMMEDI Amaria - NELIAS Mireille - PIZOT Roger - PORTE Henri-Michel - POTIE François - ROUARD Alain - ROUGIER Jacques - SANGLINE Bruno - TRINQUIER Noëlle

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 19 DECEMBRE 2013

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Co-rapporteur : Jean CHORRO

Thématique : Ressources/Finances

**Objet : Ouvertures, modifications et clôtures d'AP/CP sur le Budget Annexe des
Transports Publics Urbains
Décision du Conseil**

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet l'ouverture, la révision et la clôture d'autorisations de programme et de crédits de paiement pour le Budget annexe des Transports Publics Urbains.

Exposé des motifs :

Les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code général des collectivités territoriales prévoient que la section d'investissement d'un budget peut comprendre des autorisations de programme.

Celles-ci correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées.

Ces autorisations de programme constituent la limite supérieure des engagements

juridiques pluriannuels qui peuvent être pris. Elles peuvent être révisées et, demeurent valables jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation.

Il convient aujourd'hui de procéder à :

- l'ouverture d'autorisation de programme afin d'intégrer de nouvelles opérations ;
- la révision des autorisations de programme existantes, compte tenu des modifications de programme ;
- la clôture d'autorisations de programme.

I. Créations d'autorisations de programme

Pour 2014, il convient d'ouvrir 3 nouvelles autorisations de programme :

LIBELLE OPERATION		TOTAL OPERATIONS	CP 2014	Reste à financer post 2014
Code	Libellé			
DI532-2AP	Extension Pôle d'échanges Simiane	1 000 000 €	200 000 €	800 000 €
DI6000-1AP	Pôle d'échanges de Meyrargues	1 900 000 €	100 000 €	1 800 000 €
DI665-2AP	BHNS Ligne A-Avenue Mouret - Aix	3 000 000 €	250 000 €	2 750 000 €
TOTAL		5 900 000 €	550 000 €	5 350 000 €

➤ Extension Pôle d'échange de Simiane-Collongue

La Communauté du Pays d'Aix a réalisé en 2009, les travaux d'aménagement du pôle d'échanges de Simiane-Collongue concomitamment à la première tranche de modernisation de la voie ferrée Aix-Marseille.

Aujourd'hui, le succès de cet équipement est tel que la capacité du parking se révèle insuffisante, ce qui engendre le report de véhicules sur les voies des lotissements adjacents ou du stationnement anarchique sur les espaces autour du pôle d'échanges. Il est proposé de réaliser une extension du parking à hauteur de 120 places supplémentaires. Cette extension sise sur des terrains appartenant à RFF, comportera 60 places en rez-de-chaussée, et 60 places sur un étage réalisé en structure métallique. Elle sera dans la continuité du parking existant, de l'autre côté des voies (côté nord), et reliée par un ouvrage existant sous la voie ferrée.

Les cheminements piétons permettant de rallier les quais de la gare seront également pris en compte. L'ensemble sera clôturé, éclairé, et le génie civil

permettant l'installation de la vidéo surveillance sera réalisé. La problématique pluviale est intégrée au projet.

La réalisation de ces travaux et des études afférentes représente un budget de 1.000.000 € HT.

➤ Pôle d'échanges de Meyrargues

La gare SNCF de Meyrargues est située en bordure de la RD96 sur un emplacement stratégique en Val de Durance. Actuellement en service, la desserte ferroviaire a été renforcée avec le passage de 15 trains par jour et par sens.

La perspective de développement de sa desserte à moyen terme devrait modifier l'organisation du transport en commun routier et entraîner un rabattement vers la gare ferroviaire. Cette gare doit ainsi être aménagée en pôle d'échange multimodal.

Le coût global prévisionnel de l'opération est évalué à 1,9 M€ HT (hors acquisition foncière).

➤ BHNS Ligne A – Avenue Mouret Aix-en-Provence

La liaison BHNS (Bus à Haut Niveau de Service) ligne A, reliant la gare routière d'Aix-en-Provence au futur pôle d'échanges de Plan d'Aillane, dont le programme a été approuvé par le Conseil communautaire le 24 Juin 2010, va être réalisée par tronçons. Le deuxième tronçon à être réalisé après l'itinéraire parallèle à la RD9 passant par le chemin GUIGOU sera la création de couloirs de bus sur l'Avenue Henri MOURET. Il s'agit de créer :

- un couloir bus dans le sens Plan d'Aillane Gare routière sur la bretelle de sortie de l'autoroute A51 Aix Centre et sur l'Avenue Henri MOURET jusqu'à l'aire de régulation réalisée par la SEMEPA sur l'Avenue MOURET avant la place de la légion d'honneur.
- un couloir bus dans le sens Gare routière Plan d'Aillane, sur l'Avenue MOURET puis sur la bretelle d'accès à l'autoroute jusqu'à un sas contrôlé permettant au Bus de rejoindre le chemin des Piboules.

Les travaux de cette opération devraient débuter mi-2014 pour se terminer au premier semestre 2015.

II. Révision des autorisations de programme

Compte tenu de l'attribution de marchés de travaux à des prix différents des estimations, des modifications de programme ou d'aléas de chantier, les montants des autorisations de programme doivent être révisés.

Quatre opérations doivent faire l'objet d'une révision d'autorisations de programme. Elles sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

Code	Libellé Opération	TOTAL après DM2-2013	Variation 2014	TOTAL OPERATIONS	Financé au 31/12/2013	CP 2014	Reste à financer post 2014
DI647AP	Système Billetique	420 000 €	1 080.000 €	1 500 000 €	420 000 €	500 000 €	580 000 €
DI652AP	Pôle d'échanges Plan d'Aillane	6 465 000 €	535.000 €	7 000 000 €	5 550 000 €	600 000 €	850 000 €
DI664AP	Pôle d'échanges de Pertuis	1 550 000 €	1 080.000 €	2 630 000 €	40 000 €	600 000 €	1 990 000 €
DI642AP	Parc Relais Malacrida	4 020 000 €	725.000 €	4 745 000 €	3 750 000 €	700 000 €	295 000 €
TOTAL		12 455 000 €	3 420 000 €	15 875 000 €	9 760 000 €	2 400 000 €	3 715 000 €

➤ Système Billetique

L'intégration des Communes de Gardanne et Gréasque ainsi que le renouvellement du marché 9 lots et les modifications des lignes de la DSP nécessitent de nouveaux équipements en matériel de billettique. L'AP existante arrivant à terme, il est nécessaire de l'augmenter afin de financer ces derniers équipements.

➤ Pôle d'échanges de Plan d'Aillane

Il s'agit d'intégrer le coût des acquisitions foncières qui étaient initialement prévues dans l'AP globalisée des acquisitions foncières.

➤ Pôle d'échanges de Pertuis

Il s'agit ici d'intégrer le coût des acquisitions foncières qui étaient initialement inscrites dans l'AP globalisée des acquisitions foncières.

L'axe Pertuis - Aix – Marseille doit se développer par la mise en place d'un véritable pôle d'échange en gare de Pertuis.

Placé le long de l'avenue Pierre Séward et contiguë à la gare SNCF, le pôle d'échange sera la pierre angulaire permettant à terme la réorganisation complète des transports en commun de ce secteur.

Il permettra le rabattement de la clientèle s'y rendant en automobile, mais aussi en mode doux, pour emprunter les lignes de transport en commun et le train.

Le programme général du pôle d'échange multimodal a été approuvé par le conseil communautaire du 15 mars 2012.

Il est proposé maintenant une extension du pôle d'échange dont le programme comporte l'extension du parking. La durée de cette phase est estimée à quatre mois.

La capacité totale de ce parking sera de 300 places.

Cette extension sera réalisée par l'élévation d'un étage au dessus du parking de 150 places initialement prévu et la réalisation d'une rampe d'accès.

Le coût global de l'opération est estimé à 1 080 000€ HT.

➤ Parc Relais Malacrida

L'AP votée initialement dans le cadre du Budget général était de 6 000 000 € TTC. Lors de la création du Budget Annexe Transports, l'AP a été ouverte pour un total de 4 020 000 € HT. Or le CP de 2012 d'un montant prévisionnel de 300 000 € TTC n'a été consommé que partiellement et le reste à financer aurait dû s'élever à 4 745 000 € HT.

Il s'agit donc ici de réintégrer les crédits non utilisés en 2012.

III. Clôture d'autorisations de programme

Les autorisations de programme suivantes doivent être clôturées ; il s'agit d'opérations terminées.

Code	Libellé Opération	TOTAL OPERATIONS	Financé au 31/12/2013	CP 2014	Reste à financer post 2014
DI532AP	Pôle d'échange de Simiane	777 000 €	42 000 €	0 €	735 000 €
DI629AP	Parc Relais Sisteron	64 000 €	6 000 €	0 €	58 000 €
	TOTAL	841 000 €	48 000 €	0 €	793 000 €

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2311-3 et R.2311-9 ;

VU la délibération n° 2013-A080 du Conseil Communautaire du 6 juin 2013 relative à la modification d'autorisations de programme ;

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 28 novembre 2013 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 5 décembre 2013 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la création des autorisations de programme suivantes :

LIBELLE OPERATION		TOTAL OPERATIONS	CP 2014	Reste à financer post 2014
Code	Libellé			
DI532-2AP	Extension Pôle d'échanges Simiane	1 000 000 €	200 000 €	800 000 €
DI6000-1AP	Pôle d'échanges de Meyrargues	1 900 000 €	100 000 €	1 800 000 €
DI665-2AP	BHNS Ligne A-Avenue Mouret - Aix	3 000 000 €	250 000 €	2 750 000 €
TOTAL		5 900 000 €	550 000 €	5 350 000 €

- **APPROUVER** la révision des autorisations de programme suivantes :

Code	Libellé Opération	TOTAL après DM2-2013	Variation 2014	TOTAL OPERATIONS	Financé au 31/12/2013	CP 2014	Reste à financer post 2014
DI647AP	Système Billetique	420 000 €	1 080.000 €	1 500 000 €	420 000 €	500 000 €	580 000 €
DI652AP	Pôle d'échanges Plan d'Aillane	6 465 000 €	535.000 €	7 000 000 €	5 550 000 €	600 000 €	850 000 €
DI664AP	Pôle d'échanges de Pertuis	1 550 000 €	1 080.000 €	2 630 000 €	40 000 €	600 000 €	1 990 000 €
DI642AP	Parc Relais Malacrida	4 020 000 €	725.000 €	4 745 000 €	3 750 000 €	700 000 €	295 000 €
TOTAL		12 455 000 €	3 420 000 €	15 875 000 €	9 760 000 €	2 400 000 €	3 715 000 €

➤ **APPROUVER** la clôture des autorisations de programme suivantes :

Code	Libellé Opération	TOTAL OPERATIONS	Financé au 31/12/2013	CP 2014	Reste à financer post 2014
DI532AP	Pôle d'échanges de Simiane	777 000 €	42 000 €	0 €	735 000 €
DI629AP	Parc Relais Sisteron	64 000 €	6 000 €	0 €	58 000 €
TOTAL		841 000 €	48 000 €	0 €	793 000 €

OBJET : Finances - Ouvertures, modifications et clôtures d'AP/CP sur le Budget annexe des Transports Publics Urbains

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	119
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	119
Majorité absolue	60
Pour	119
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI**23 DEC. 2013**